

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANCEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL D'UNE
OPERATION D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE DANS LE
CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA
HAUTE-VILLE DE LA COMMUNE DE BUNIFAZIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur une demande de subvention exceptionnelle relative à une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de réhabilitation de la Haute-Ville de Bunifaziu (guide des aides patrimoine - chapitre 5.1 recherches archéologiques autorisées par l'État).

Une demande de subvention de 40 000 euros, est présentée par la ville de Bunifaziu, pour le financement d'une opération archéologique préventive prescrite par l'Etat (arrêté 2017/053/SRA du 22 juin 2017) préalable à l'enfouissement des réseaux d'eau usée et d'eau pluviale de la Haute-Ville dans le cadre de la réhabilitation de ce secteur.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 200 000 euros hors taxe ; l'opération se déroulera en plusieurs tranches sur 4 ans soit jusqu'en avril 2021.

L'instruction des services de la Collectivité de Corse fait ressortir que le guide des aides patrimoine fixe le taux en matière d'opération préventive à 10% du montant globale de l'opération (pour un montant maximum plafonné à 100 000 €).

Toutefois, ce même guide des aides autorise un soutien à titre exceptionnel pour un maître d'ouvrage public, pour la réalisation de fouilles préventives, si celles-ci s'avèrent nécessaires à l'exploitation et à la mise en valeur d'un site patrimonial. Dans ce cas, le maître d'ouvrage devra obligatoirement solliciter au préalable une aide financière du fonds national pour la recherche archéologique (FNAP).

Il y a lieu de considérer le fait que la ville de Bunifaziu a demandé dans le cadre de cette opération le bénéfice d'une aide exceptionnellement élevée du fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP), au regard du caractère important de cette opération en milieu urbain insulaire et d'un potentiel archéologique certain, avéré lors d'anciennes fouilles, notamment en limite sud-est de la Haute-Ville.

La Haute-Ville de Bunifaziu est sans conteste dotée d'un très fort potentiel archéologique compte tenu de son histoire, de sa position géographique et de sa configuration géomorphologique.

Dès 1976, les recherches archéologiques menées rue du Portone ont permis de percevoir les traces du passé médiéval de la Haute-Ville, antérieures à la structuration urbaine et au bâti d'époque génoise encore visibles aujourd'hui. Plus récemment, de l'autre côté de la ville, les fouilles menées dans le quartier Montlaur ont livré des niveaux d'occupation préhistorique particulièrement riches côtoyant des contextes funéraires médiévaux.

Considérant la perspective d'élargissement du champ des connaissances archéologiques de la ville, le soutien de cette opération semble indissociable des

projets de valorisation à venir menés par la municipalité, ou ceux déjà engagés par la CdC notamment dans le quartier Montlaur.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

CDC : 40 000 € soit 20 %

FNRA (Etat) : 100 000 € soit 50%

Commune : 60 000 € soit 30%

Montant de la dépense éligible : 200 000 € TTC

Montant sollicité : 40 000 € soit un taux d'intervention de 20%

Considérant la demande et l'ensemble des préalables exposés, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 40 000 euros dans le cadre de cette opération.

Les crédits d'un montant total de **40 000 €** seront imputés sur le fonds « patrimoine », programme Patrimoine Restauration – N4411C.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Proposition d'individualisation
--

SECTEUR : Patrimoine – Archéologie

ORIGINE : BP/BS 2018

PROGRAMME : Patrimoine restauration - Investissement – N4411C / I

CHAPITRE : 903

FONCTION : 312

COMPTE : 20421

MONTANT DISPONIBLE :984 516.65 €

LES OPERATIONS ARCHEOLOGIQUES AUTORISEES PAR L'ETAT (Chapitre 5.1
recherches archéologique autorisées par l'État du guide des aides du patrimoine)

• **Commune de Bunifaziu**

Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le
cadre du projet de réhabilitation de la Haute-Ville de
Bunifaziu.....**40 000,00 €**
Taux d'intervention : 20 %

MONTANT AFFECTE :40 000,00€

DISPONIBLE A NOUVEAU : 9 445 16,65 €